

—Honorables sénateurs, j'expliquerai brièvement le programme de demain, si on m'en donne la permission.

**Son Honneur le Président:** La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

● (2250)

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, nous espérons donc que le programme de demain comprendra une séance du comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences qui a été saisi du projet de loi C-170. La séance aura lieu à 9 heures demain matin. Le Sénat se réunira à 11 heures, conformément à cette motion, passera à la période des questions et donnera la troisième lecture aux projets de loi, y compris le projet de loi de finances. Nous espérons que nous aurons alors reçu le rapport du comité chargé d'étudier le projet de loi C-170. Nous allons essayer d'en finir avec ce projet de loi avant de siéger de nouveau à 14 heures et, si tout se passe tel que prévu, nous aurons l'avis de sa sanction royale. Nous

procéderons immédiatement à la sanction royale avant le discours de prorogation, puis le Parlement sera prorogé. Il est très difficile de donner plus de précisions, car nous ne savons pas combien de temps l'autre endroit prendra avant de venir ici, ni la longueur du discours de prorogation. Toutefois, si les événements se déroulent de cette façon, on peut s'attendre que tout sera terminé à 16 heures et que le Parlement sera prorogé. Bien entendu, nous saurons alors la date de la reprise. Je pense que ce sera mercredi de la semaine prochaine, mais je n'en suis pas certain.

[Français]

**L'honorable Martial Asselin:** Ce programme nous convient, à nous de l'opposition, à la condition que l'honorable sénateur Frith nous promette qu'il ne nous parviendra pas d'autre législation à la dernière minute de l'autre endroit.

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, notre entente cordiale est très précise. Elle concerne la législation que nous avons reçue jusqu'à présent et n'en affecte pas d'autre.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 11 heures demain.)